

# JOURNAL



# OFFICIEL

## de la

# République Démocratique du Congo

### Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 15 avril 2005

## GOVERNEMENT

*Ministère de l'Urbanisme et Habitat*

**Arrêté Ministériel n° 004/CAB/MIN/URB-HAB/2005 du 10 mars 2005 portant création de la commission chargée de recouvrement forcé des arriérés de loyer des maisons du domaine privé de l'Etat**

*Le ministre de l'Urbanisme,*

Vu la Constitution de la Transition en République Démocratique du Congo du 04 avril 2003, spécialement en son article 91 ;

Vu l'Accord Global et Inclusif du 01 avril 2003 sur la Transition en République Démocratique du Congo ;

Vu telle que modifiée et complétée la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983 ;

Vu le Décret n° 03/025 du 16 septembre 2003 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement de Transition ainsi que les modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, les Vice-Présidents de la République les Ministres et les Vice-Ministres, spécialement en son article 24 ;

Vu le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères ;

Vu telle que modifié et complété à ce jour, le Décret n° 05/001 du 03 janvier 2005 portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;

Vu la Loi n° 05/001 du 12 janvier 2005 portant ouverture des crédits provisoires pour l'exercice 2005 ;

Considérant le manque de volonté des locataires de s'acquitter de leurs obligations contractuelles, spécialement le paiement de loyer, entraînant ainsi le cumul d'arriérés très important ;

Considérant que la direction de la gestion immobilière accuse de contre-performance dans la réalisation des recettes lui assignées par le Gouvernement ;

Attendu que le Ministère de l'Urbanisme est déterminé de procéder au recouvrement forcé de la totalité des arriérés cumulés par les locataires en vue de maximiser les recettes attendues conformément aux recommandations de la commission économique –financière du parlement ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> :

Il est créé au sein du ministère de l'Urbanisme, une commission chargée de recouvrement forcé des arriérés de loyer des maisons du domaine privé de l'Etat.

Article 2 :

La composition de la commission, la liste des membres et leurs fonctions ainsi que le calendrier de travaux de recouvrement sont déterminés dans les annexes I et II ci-jointes.

Article 3 :

Les membres de la commission bénéficient d'une collation conformément au tableau en annexe III.

Article 4 :

Cette dépense est à chargée du trésor public et imputable aux rubriques primes, gratification et indemnité non permanentes.

Article 5 :

Le Secrétaire a.i. à l'Urbanisme et à l'Habitat, président de la commission, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 mars 2005

John Tibasima Ateenyi

Annexe I

Composition de la commission chargée de recouvrement forcé des arriérés de loyer

N°	Noms et Postnom	Fonction	Rôle dans la commission
01	Tshiswa Mwimba	Secrétaire général a.i.	Président
02	Patrice R. Baguma	Direcab	Vice-président
03	Bafalanga Atosa	Directeur gestion immobilière	Coordonnateur
04	Edouard Cengtho	Conseiller économique	Coordonnateur adjoint
05	Eric Kilengwa	Conseiller juridique	Superviseur
06	Nzuzi Bambeni	Sous-gestionnaire crédit/sec.gén.	Secrétaire rapporteur
07	Batshinayi Bananga	Sous-gestionnaire crédit/cabinet	Secrétaire rapporteur adjoint
08	Kabona Kabaseke	Comptable/cabinet	Membre
09	Lutshima Fatuma	CD	Membre
10	Ndjeka Musongela	CD	Membre
11	Mafuta Mutinu	CB	Membre
12	Kasuku Tsholomba	CB	Membre
13	Makela Sita	CB	Membre
14	Bikela Bi Miotto	CB	Membre
15	Tayaye Mpia	Comptable subordonné	Membre
16	Molemo Wamba	Comptable subordonné	Membre
17	Matendi Ndombasi	Archiviste	Membre
18	Poba Mavungu	Taxateur	Membre
19	Mananga Raph.	Ordonnateur	Membre
20	Ado'ha Mabilia	Agent de saisie/cabinet	Membre
21	Katho Panga	Agent de saisie/cabinet	Membre
22	Ataruko Georgine	Intendant/cabinet	Membre

Annexe II

Taux de collation accordées aux membres de la commission

N°	Noms et Postnom	Fonction dans la commission	Taux de collation/jrs
01	Tshiswa Mwimba	Président	6.500 CDF
02	Patrice R. Baguma	Vice-président	6.500 CDF
03	Bafalanga Atosa	Coordonnateur	6.175 CDF
04	Edouard Cengtho	Coordonnateur-adjoint	6.175 CDF
05	Eric Kilengwa	Superviseur	6.175 CDF
06	Nzuzi Bambeni	Membre	6.175 CDF
07	Batshinayi Bananga	Secrétaire rapporteur	5.600 CDF
08	Kabona Kabaseke	Secrétaire rapporteur adjoint	5.600 CDF
09	Lutshima Fatuma	Membre	5.250 CDF
10	Ndjeka Musongela	Membre	5.600 CDF
11	Mafuta Mutinu	Membre	5.600 CDF
12	Kasuku Tsholomba	Membre	5.250 CDF
13	Makela Sita	Membre	5.250 CDF
14	Bikela Bi Miotto	Membre	5.250 CDF
15	Tayaye Mpia	Membre	5.250 CDF
16	Molemo Wamba	Membre	4.750 CDF
17	Matendi Ndombasi	Membre	4.750 CDF
18	Poba Mavungu	Membre	4.750 CDF
19	Mananga Raph.	Membre	4.750 CDF
20	Ado'ha Mabilia	Membre	4.750 CDF
21	Katho Panga	Membre	4.750 CDF
22	Ataruko Georgine	Membre	4.750 CDF

Etat des sommes à liquider relatives à la collation accordée aux membres de la commission chargée de recouvrement forcé des arriérés de loyer

(suivant l'Arrêté Ministériel n° 004/CAB/MIN.URB & HAB/2005 du 12 mars 2005)

N°	Noms et Postnom	Fonctions	Collation tx journalier	Nombre de jours	montant (cdf)
01	Tshiswa Mwimba	Président	6.500 CDF	30	195.000
02	Patrice R. Baguma	Vice-président	6.500 CDF	30	195.000
03	Bafalanga Atosa	Coordonnateur	6.175 CDF	30	185.250
04	Edouard Cengtho	Coordonnateur-adjoint	6.175 CDF	30	185.250
05	Eric Kilengwa	Superviseur	6.175 CDF	30	185.250
06	Nzuzi Bambeni	Membre	6.175 CDF	30	185.250
07	Batshinayi Bananga	Secrétaire rapporteur	5.600 CDF	30	168.000
08	Kabona Kabaseke	Secrétaire rapporteur adjoint	5.600 CDF	30	168.000
09	Lutshima Fatuma	Membre	5.250 CDF	30	157.000
10	Ndjeka Musongela	Membre	5.600 CDF	30	168.000
11	Mafuta Mutinu	Membre	5.600 CDF	30	168.000
12	Kasuku Tsholomba	Membre	5.250 CDF	30	157.500
13	Makela Sita	Membre	5.250 CDF	30	157.500
14	Bikela Bi Miotto	Membre	5.250 CDF	30	157.500
15	Tayaye Mpia	Membre	5.250 CDF	30	157.500
16	Molemo Wamba	Membre	4.750 CDF	30	142.500
17	Matendi Ndombasi	Membre	4.750 CDF	30	142.500
18	Poba Mavungu	Membre	4.750 CDF	30	142.500
19	Mananga Raph.	Membre	4.750 CDF	30	142.500
20	Ado'ha Mabilia	Membre	4.750 CDF	30	142.500
21	Katho Panga	Membre	4.750 CDF	30	142.500
22	Ataruko Georgine	Membre	4.750 CDF	30	142.500

Nous disons : Trois millions cinq cent quarante cinq mille deux cent cinquante francs congolais

Fait à Kinshasa, le 10 mars 2005

John Tibasima Ateenyi

Annexe III

Calendrier des travaux de la Commission chargée de recouvrement forcé des affaires de loyer.

14 mars 2005 : Elaboration de planning de travail

Du 15 mars 2005 au 17 mars 2005 : Dépôt des avis de passage

Du 18 mars 2005 au 16 avril 2005 : Recouvrement des arriérés

Fait à Kinshasa, le 10 mars 2005

John Tibasima Ateenyi